



PETITE ENFANCE

Pénurie de modes de garde et baisses des aides : des conséquences néfastes pour les parents

La recherche d'une solution d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans reste un parcours du combattant. La rentrée est pour l'UNAF l'occasion de faire un bilan sur l'évolution de l'offre d'accueil et sur les effets des mesures qui ont réduit les aides aux familles et en particulier aux parents de jeunes enfants.

Une politique de la petite enfance enrayée

Malgré l'augmentation des moyens financiers de la branche Famille pour les services d'accueil de la petite enfance, le nombre de places en crèches connaît une progression décevante, très en deçà des objectifs fixés en 2013. Globalement le nombre d'heures de garde stagne¹ et le recours aux assistants maternels chute. Pourtant, les besoins des parents restent toujours importants : 31 % des parents sont encore dans l'incertitude sur le mode de garde de leur enfant à la naissance².

Le lien direct entre prestations versées aux familles et services d'accueil n'a pas été compris et de ce fait, c'est l'ensemble de la politique d'accueil de la petite enfance qui a été déstabilisée. En effet, de 2013 à 2015, les prestations monétaires directes aux familles et en particulier aux familles de jeunes enfants ont été massivement réduites (modulation et gel de la PAJE ; modulation des allocations familiales). Comme le montre une étude de la CNAF³, ces réformes ont réduit les moyens des familles, ce qui peut, en grande partie, expliquer la réduction du recours aux modes de garde.

De plus, les crédits de la Branche famille alloués aux crèches ne sont pas entièrement utilisés. En cause notamment : la difficulté des collectivités pour s'engager dans ces co-financements, la multiplication des normes, un pilotage local de la petite enfance qui reste encore insuffisant, malgré l'apport des schémas départementaux des services aux familles...

L'échec de la réforme du congé parental d'éducation

On constate également une baisse significative de 15,9 % du recours à l'indemnisation du congé parental d'éducation par les familles ayant accueilli un nouvel enfant en 2015 par rapport à l'année 2014⁴, et cette tendance va persister. La réforme visant à améliorer l'égalité entre femmes et hommes conduit, comme l'UNAF le craignait, à une baisse massive du recours au congé parental sans pour autant attirer davantage de pères : le nombre de pères de deux enfants et plus qui prennent un congé parental est même en baisse depuis 2014⁵.

Les réformes de ces dernières années ont donc encore compliqué la vie des parents de jeunes enfants et les obligent à des arbitrages entre vie familiale et vie professionnelle qui peuvent être très défavorables pour l'emploi des femmes. 73 % des familles d'enfants de 0 à 2 ans se disent très ou extrêmement préoccupées par la garde des moins de 3 ans⁶.

¹ <https://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/LettreOnpeN1.pdf> - page 5

² <https://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/essentiel/160%20-%20barom%C3%A8tre%20petite%20enfance.pdf>

³ Les évolutions récentes des recours aux différents modes d'accueil » - dossier d'étude n°192 de 2017-page=58

⁴ Idem – page 61

⁵ Idem – page 64

⁶ Sondage IFOP UNAF sur les préoccupations des familles : http://www.unaf.fr/IMG/pdf/sondage_unaf-ifop_-_09032017.pdf

Perte de pouvoir d'achat des familles, difficultés croissantes des parents à concilier vie familiale et vie professionnelle, baisse inédite et continue des naissances⁷, sont autant d'indicateurs d'alerte à prendre en compte dans les débats du PLFSS et PLF et dans la négociation pour la nouvelle convention d'objectifs et de gestion de la CNAF. Maintenant que la branche famille n'est plus déficitaire⁸, l'ensemble des moyens dégagés doivent être mobilisés pour redresser la situation et redonner des perspectives aux familles.

L'Union Nationale des Associations Familiales est l'institution nationale chargée de promouvoir, défendre et représenter les intérêts de l'ensemble des 18 millions de familles vivant sur le territoire français. Au niveau national, elle regroupe 26 mouvements familiaux et 44 organismes associés. Près de 7 000 associations adhèrent aux unions départementales (UDAF) et regroupent ainsi près de 670 000 familles.

Contact presse : Laure MONDET 01 49 95 36 05

www.unaf.fr



twitter.com/unaf_fr

⁷ Insee - Bilan démographique 2017

⁸ Selon la commission des comptes de la sécurité sociale la branche famille devrait être en excédent de 500 millions d'euros en 2017